



LE 27 SEPTEMBRE 2010

À une séance extraordinaire du conseil municipal tenue au Centre communautaire de Beupré, 3 rue de Fatima Est, lundi, le 27 septembre 2010 à 18 h 30, à laquelle sont présents:

M. Jean-François Duclos, conseiller  
M. Éric Desaulniers, conseiller  
Mme Lise Pelletier, conseillère  
M. Pierre Renaud, conseiller

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Michel Paré, maire.

Également présent: M. Roch Lemieux, directeur général, trésorier et greffier-adjoint

Absences motivées : Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe  
M. Serge Simard, conseiller  
M. Pierre Carignan, conseiller

4994-270910 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Monsieur Pierre Renaud et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

4995-270910 **ADJUDICATION DE L'ÉMISSION : RÈGLEMENTS NOS 1064, 1103, 1104, 1125 ET 1129 AU MONTANT DE 377 100 \$**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Duclos, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement :

QUE la Ville de Beupré accepte l'offre qui lui est faite par Caisse populaire Desjardins Mont Sainte-Anne pour son emprunt de 377 100 \$ par billet en vertu des règlements d'emprunt numéros 1064, 1103, 1104, 1125 et 1129 au pair et échéant en série 5 ans comme suit :

19 600 \$	3,51%	5 octobre 2011
20 300 \$	3,51%	5 octobre 2012
21 100 \$	3,51%	5 octobre 2013
21 800 \$	3,51%	5 octobre 2014
294 300 \$	3,51%	5 octobre 2015

QUE les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

4996-270910 **MODALITÉS DE L'ÉMISSION : RÈGLEMENTS NOS 1064, 1103, 1104, 1125 et 1129 AU MONTANT DE 377 100 \$**

**ATTENDU QUE**, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Beupré souhaite emprunter par billet un montant de 377 100 \$ :

Règlement No 1064	49 500 \$
Règlement No 1103	44 000 \$
Règlement No 1104	119 600 \$
Règlement No 1125	87 800 \$
Règlement No 1129	76 200 \$

**ATTENDU QU'**à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

Il est proposé par Monsieur Jean-François Duclos, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement :

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 377 100 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 1064, 1103, 1104, 1125 et 1129 soit réalisé;

**QUE** les billets soient signés par le maire et le trésorier;

**QUE** les billets soient datés du 5 octobre 2010;

**QUE** les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;

**QUE** les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2011	19 600 \$
2012	20 300 \$
2013	21 100 \$
2014	21 800 \$
2015	22 600 (à payer en 2015)
2015	271 700 \$ (à renouveler)

**QUE** pour réaliser cet emprunt la Ville de Beaupré émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 5 octobre 2010), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2016 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 1064, 1103, 1104, 1125 et 1129, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

4997-200910 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement que cette séance soit levée à 18 h 45.

---

Michel Paré  
Maire

---

Roch Lemieux, greffier-adjoint  
directeur général et trésorier